

Les recommandations de bonnes pratiques de la HAS pour l'accompagnement de la personne polyhandicapée dans sa spécificité

Le volet polyhandicap de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale préconisait la rédaction de recommandations de bonnes pratiques. Publiées par la Haute Autorité de Santé sous le titre « L'accompagnement de la personne polyhandicapée dans sa spécificité », elles préfigurent par cet intitulé la volonté de concevoir un guide qui tienne compte d'une singularité clairement énoncée aux destinataires de cet écrit.

L'ambition de cette formation est d'en faire découvrir la rédaction, fluide et rythmée, qui propose des outils pragmatiques tout en suscitant la nécessaire réflexion de fond sur les différents aspects de la situation extrême de polyhandicap.

Alors que la loi 2002-2 le préconisait, ces recommandations actent l'autodétermination de la personne polyhandicapée, par le repérage fin et précis de ses compétences et par l'alliance que ses accompagnants doivent concevoir avec elle en vue de la situer comme actrice des choix déterminant sa vie, autant que cela lui est possible.

Dans sa fonction première, cet outil préconise des bonnes pratiques mais il propose d'aller bien au-delà. Gageons qu'avec des initiatives de lecture commune des pistes qu'il propose, il favorise plus encore, pour la personne polyhandicapée, un « accompagnement dans toutes ses dimensions de vie (communication, santé, actes essentiels, scolarisation, activités sociales, etc.) ».

C'est parce que nous serons nombreux à nous y référer que la réflexion collective sur les pratiques, utilisant les éléments de connaissance et la volonté didactique de ces recommandations, continuera de révéler les compétences de la personne polyhandicapée nécessaires à la qualité de sa vie.

Objectif

- S'approprier les recommandations de bonnes pratiques pour accompagner les personnes polyhandicapées dans leur spécificité.

Contenu

Les fondamentaux du polyhandicap et comprendre sa complexité

- Définition.
- Histoire.
- Prévalence.
- Causes.

La personne polyhandicapée actrice et citoyenne

- Lois de 2002 et de 2005.
- Cognition et scolarité.

Les dimensions fonctionnelles

La santé

- Parcours de soin.
- Prévention.

La vie quotidienne

- Temps clés.
- Culture, sport, vacances et loisirs.
- Habitat et cadre de vie.

Transition et fin de vie

- Transition dans le parcours d'accompagnement.
- Accompagnement en fin de vie.

Professionnels et famille

- Aidant familial.
- Aidant professionnel.

Méthode

- Identification des besoins de formation.
- Positionnement en début et en fin de formation pour mesurer la progression du stagiaire.
- Alternance d'apports théoriques et d'expériences vécues, perfectionnement des connaissances et des compétences.
- Échanges et réflexions, mise en situation, analyse de situations apportées par les stagiaires.
- Analyse des pratiques professionnelles à partir de situations professionnelles apportées par les stagiaires, démonstrations, échange d'expérience, études de cas.
- Supports numériques.
- Apports bibliographiques.

Infos Pratiques

14 PARTICIPANTS MAXIMUM

PUBLIC

Ce stage s'adresse à tous les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire intervenant auprès de personnes polyhandicapées.

Par sa présence requise au terme de l'action, un cadre participant au bilan, voire à la formation, permet de porter une dynamique institutionnelle nécessaire à la pérennité des projets.

- PRÉREQUIS** Aucun prérequis n'est nécessaire.

INTRA-ÉTABLISSEMENT

Durée : 2 jours (14 heures).

Coût : 1 310 €/jour

S'ajoutent les frais de déplacement et d'hébergement des formatrices.

CETTE FORMATION PEUT SE DÉROULER EN DISTANCIEL

Nous consulter pour plus d'informations.

INTERVENANTES

- **Florence BERGAMASCO**, formatrice, consultante et superviseure.
- **Aline LEMOINE**, aide médico-psychologique, éducatrice spécialisée.

ÉVALUATION

Évaluation des acquis tout au long de la formation sur la base des productions personnelles. À l'issue de la formation, l'intervenant évalue l'atteinte des objectifs avec un questionnaire (cf. mise en œuvre du dispositif d'évaluation p.146).